

# PARIS-CENTRE

Régional Quotidien

QUINZE CENTIMES

Seizième année. — N° 5.696

ABONNEMENTS:

	LEAN	EDIS	EDIS
Nièvre et limitr...	44.00	25.00	13.00
Autres départem...	52.00	28.00	15.00
Union postale...	82.00	43.00	22.00

TELEPHONE: 2-47 & 2-48

L'IMPUISANCE DE LA S.D.N.

## L'exemple du Caucase

Ne laissons passer aucune occasion d'opposer aux illusions décevantes les réalités salutaires. J'aime mieux jouer les Cassan-dre que les Gribouille.

Toutes les combinaisons chimériques que l'on élabora à Genève pour détruire la Force Française reposent sur un postulat. Elles supposent une Société des Nations prompte à redresser les torts et capable d'imposer sa volonté pacifique. Ce postulat n'est-il pas démenti de la manière la plus flagrante par les événements qui se déroulent parallèlement aux assises du Léman.

Il existe dans le monde une petite nation dont l'indépendance a été enregistrée par la Ligue de Genève. Cette petite nation, située sur le revers du Caucase, s'appelle la Géorgie. Elle est en train de livrer une lutte désespérée pour échapper à l'oppression des envahisseurs bolchevistes. Elle lance à tous les échos les appels de secours les plus émouvants. Les gouvernements de gauche » de Londres et de Paris devraient accueillir ces suppliques avec d'autant plus de sympathie que les Géorgiens ne sont pas précisément des révolutionnaires. Ce sont de bons socialistes affiliés à la seconde internationale. Ils ont été à l'avant-garde de la révolution qui a renversé le tsarisme. Victimes de la plus effroyable dictature qu'ait connue le monde, ils revendiquent simplement le droit de libre disposition des peuples, axiome fondamental de l'Evangile wilsonien.

Comment l'assemblée de Genève a-t-elle accueilli la plainte de ces malheureux. Vous imaginez, sans doute, qu'elle a mis les Soviets au ban de l'humanité, qu'elle a ordonné à tous les gouvernements associés à la Ligue de rompre toute relation avec les barbares de Moscou, enfin, qu'elle mobilise contre les tyrans toutes les forces de l'Association. Voilà ce qui devrait être fait si l'engagement d'assistance mutuelle et le pacte de défense de la civilisation étaient des Réalités et si la Société des Nations avait les moyens de se faire respecter.

Est-il besoin de dire que rien de tel n'est produit. M. Paul Boncour a soumis à l'Assemblée de Genève une motion qui est un chef-d'œuvre d'hypocrisie et de sottise. Cette motion assure les Géorgiens de toutes les sympathies de la Ligue. Elle invite les puissances à faire appel à l'Espoir de conciliation des Soviets en faisant intervenir les procédures de persuasion pacifiques. La persuasion pacifique appliquée à des tigres pour sauver les brebis pantelantes ! Quelle ironie ! Dire qu'il ne s'est pas trouvé dans cette réunion de pantins un homme de bon sens et de cœur pour éléver la voix et fustiger de quelques paroles vengeresses la plénitude et l'impuissance de la Société des Nations, n'est-ce pas la constataction la plus flagrante de l'absurdité du néo-parlementarisme international.

Ce n'est pas tout. Les Soviets ont donné à la manifestation platonique de Genève la réponse qu'il était facile de prévoir. Ils ont mobilisé les bataillons des bourreaux de la Tcheka. Ils les ont jetés sur le Caucase. Ils ont poussé l'impudence jusqu'à faire le transport par mer, narguant les navires de guerre alliés de la Mer Noire, qui auraient pu, sans courir le moindre risque, au prix de quelques obus, venger et libérer les martyrs du Caucase. Inutile de dire la sinistre besogne à laquelle se livre cette horde sauvage déchaînée sur la Géorgie. A peine rentrés à Tiflis, les soldats des Soviets ont commencé par massacrer 600 notables, sans autre forme de procès. La révolte sera noyée dans un torrent de sang.

Réponse : le gouvernement français réunit une commission pour étudier la reprise immédiate des relations avec les Soviets. La leçon de l'accord anglo-bolchevique n'a pas suffi. La plainte des Géorgiens est étouffée. Ne faut-il pas à tout prix consumer l'escroquerie des militaires prêts par les Français à la Russie et détourner les espoirs de libération des Russes, qui gardent au cœur les souvenirs de la grandeur de leur pays. L'information de Genève commande. C'est elle qui est la véritable maîtresse du monde. Les marionnettes de Genève ont pour seule mission d'amuser les foules et de détourner leur attention d'une sinistre besogne qui réclame la silence et les ténèbres. Nous ne nous laisserons pas de faire la lumière et de démasquer les ficelles des pauvres pantins dont on voudrait nous voir prendre les pâtières au sérieux.

Saint-Brice

## La réponse intégrale de M. Herriot à la lettre émouvante des cardinaux français

Paris, 27 septembre. — Voici le texte intégral de la réponse que M. Herriot, président du Conseil, a faite à la lettre émouvante des cardinaux français, que Paris-Centre a publiée hier :

Monsieur le Cardinal,

Vous m'avez fait l'honneur de me signaler l'émotion profonde que la déclaration du gouvernement aurait provoquée chez les catholiques français et vous avez bien voulu recommander à mon attention, les observations que suscitent les lettres des cardinaux français leur foi religieuse et les cardinaux français leur état d'esprit.

Il m'est tout à fait impossible, Monsieur le cardinal, d'admettre que les mesures prises par mon gouvernement puissent, comme vous l'écrivez, constituer de graves menaces pour la paix intérieure, pour la justice et pour la liberté.

Nous respectons profondément toutes les convictions. Nous ne porterons pas et nous ne permettrons pas qu'il soit porté atteinte à la liberté des personnes, nous avons à garantir.

Sous notre administration, les fonctionnaires de tous ordres sont assurés qu'ils peuvent pratiquer sans le moindre inconvenient pour eux les croyances de leur choix.

Si sur un point quelconque du territoire, l'exercice de la religion catholique était inquiété, nous intervenirions sans hésiter et avec énergie pour l'assurer.

Le respect de toutes les croyances dans le cadre général des lois, c'est que nous appelons la paix. C'est sur nous le seul principe sur lequel peuvent s'établir le paix intérieure et la fraternité nationale.

Mais résous à protéger les droits de la conscience individuelle, nous avons la charge de sauvegarder les droits de l'Etat. Nous croyons à la nécessité de distinguer le spirituel et le temporel.

Si nous nous interdissons d'intervenir, en ce qui touche la direction des consciences, nous ne permettrons pas que les intérêts intérieurs ou extérieurs de la petite France soient défendus au nom d'une autre autorité que celle de la Souveraineté Nationale.

Cette doctrine, qui fonde l'indépendance de l'Etat, n'est pas seulement celle de la Révolution française, elle a été professée et pratiquée par les grands ministres de l'ancien régime, en particulier par Richelieu et Mazarin.

Elle ne porte atteinte à aucun intérêt légitime, et, par exemple, en Orient c'est la France qui doit protéger le catholicisme et non le catholicisme qui doit protéger la France.

De même en ce qui concerne nos trois départements recouverts, notamment que c'est à Alsace et aux Vosges que l'administration, qu'il appartient de régler directement avec le pouvoir central, les problèmes si nombreux qui posent le rattachement à la mère patrie.

Votre Eminence me permettra de lui dire, avec tout le respect que l'ai pour sa personne et sa dignité, combien il est fâcheux que des agitations résultant d'une exaltation déplorable aient pu paraître autorisées de certains encadrements, que le gouvernement ait jugé intolérables s'ils étaient passés dans l'hypothèse du Concordat.

Votre Eminence admettra, je l'espère, qu'il y avait les plus grands inconvénients à traiter sur la place publique, des questions qui exigeant tant de patience et de méditation.

L'Alsace n'a rien à craindre pour ses cultes. Elle a tout intérêt à ne faire appel qu'à l'affection que lui porte le gouvernement.

En ce qui concerne les congrégations religieuses, Votre Eminence doit savoir que le gouvernement défend la loi et y cœure attache.

Les religieux et les religieuses qui ont fait leur devoir dans la guerre comme les autres Français méritent comme eux, tous nos égards. Il n'est porté en aucune façon atteinte à leurs droits personnels de vivre librement sur le sol de notre pays.

Les lois ne visent que le fait des congrégations non autorisées. Si cette doctrine ne s'accorde pas avec celle que Votre Eminence m'a faite l'honneur de m'exposer, elle s'inspire d'un souci non moins grand de paix intérieure et de liberté.

Le gouvernement que je préside réprouve toutes les formes de l'intolérance ou même il pense que le mot intolérance est un mot détesté, qui paraît concorder ce qui correspond, en réalité, à un droit.

Mais, nous estimons que le meilleur moyen d'éviter des conflits qui ont si souvent agité notre histoire, ou d'y faire face, s'ils se reproduisent, est de séparer avec soin les droits imprescriptibles de la conscience et les droits inaliénables de l'Etat.

Veuillez agréer, Monsieur le Cardinal, les hommages de ma profonde considération.

Sigé : Herriot, président du Conseil.

Nous avons publié, hier, la lettre pleine de dignité que les cardinaux français avaient adressée à M. Herriot, et nous avons bien indiqué que cette lettre avait été transmise à la presse par les soins de la présidence du Conseil. Il nous sera donc très permis de dire que s'il y a des inconvénients à traiter sur la place publique des questions qui exigent tant de patience et de méditation, comme le dit M. Herriot, la faute n'en incombe pas ici aux cardinaux.

Mais ceci est bien secondaire.

Le peuple souverain, qu'il en pense M. Herriot doit, au moins, avoir le droit de tout savoir et par conséquent de tout voir traiter sur la place publique, car autrement, il pourra constater que le régime démocratique actuel commet une grave atteinte à sa souveraineté.

Du reste, M. Herriot a bien soin, lui-même, de parler avec ampleur de l'autorité de la Souveraineté Nationale.

« Nous ne permettrons pas que les intérêts intérieurs ou extérieurs du peuple français soient défendus au nom d'une autre autorité que celle de la Souveraineté Nationale ».

Cette phrase signifie-t-elle que les cardinaux français ne font pas partie de cette souveraineté nationale sur qu'ils sont complètement des étrangers en France ?

M. Herriot ne se rend-il pas compte qu'il doit ainsi blesser profondément la conscience des catholiques, qui sont nombreux chez nous, et qui ont prouvé leur patriotisme à l'heure du danger.

Des religieux français, chassés de France ne sont-ils pas revenus combattre pour la France, M. Herriot, malheureusement, ne devait pas être à leurs côtés, dans les tranchées, pour les voir.

Désirer une distinction entre le spirituel et le temporel, rien n'est plus juste et sous tous les régimes antérieurs, cette distinction a été recherchée.

Même sous notre troisième République, elle a existé avec des ministères qui ont précédé celui de M. Herriot et pourtant les religieux, ni les laïcs ne se plaignaient comme aujourd'hui.

Du reste, que les lecteurs de Paris-Centre,

## MALGRÉ LA PRÉFECTURE

### A Saint-Nicolas-du-Port le maire avait interdit l'exhumation officielle de 250 morts de la guerre

Il prétend avoir agi au nom de l'hygiène

Nancy, 27 septembre. — Nous avons appris que le ministère des pensions avait prescrit une enquête sur des faits qui se sont déroulés mardi matin dans le cimetière de Saint-Nicolas-du-Port.

Le jour-là le service de l'état civil militaire avait convoqué les familles des soldats décédés pendant la guerre dans l'hôpital de Saint-Nicolas pour assister à l'exhumation.

Le docteur Hanns, prétextant que les précautions d'hygiène étaient mal prises et que la température n'était pas favorable, interdit ces opérations, et ferma la porte de la nécropole.

Le lieutenant Georges, remplaçant les fonctions d'officier de l'état civil, en résista à ce résultat.

La préfecture fut informée, mais elle ne voulut pas aggraver le conflit en appelant la gendarmerie, car le maire disposait de droits égaux, et le scandale fut grand.

Il fut alors décidé d'envoyer un avion de l'armée de l'air pour déclarer l'exhumation illégale.

Le major Vincent fit l'historic de l'avion sanitaire qui décolla de l'aérodrome de Toulouse.

Le 28 septembre, à 11 heures, après avoir décollé de l'aérodrome de Toulouse, l'avion fut accueilli par le maire et le préfet.

Le préfet déclara l'exhumation illégale et la déclara illégale.

Le maire déclara que l'exhumation était illégale et la déclara illégale.

Le préfet déclara que l'exhumation était illégale et la déclara illégale.

Le maire déclara que l'exhumation était illégale et la déclara illégale.

Le préfet déclara que l'exhumation était illégale et la déclara illégale.

Le maire déclara que l'exhumation était illégale et la déclara illégale.

Le préfet déclara que l'exhumation était illégale et la déclara illégale.

Le maire déclara que l'exhumation était illégale et la déclara illégale.

Le préfet déclara que l'exhumation était illégale et la déclara illégale.

Le maire déclara que l'exhumation était illégale et la déclara illégale.

Le préfet déclara que l'exhumation était illégale et la déclara illégale.

Le maire déclara que l'exhumation était illégale et la déclara illégale.

Le préfet déclara que l'exhumation était illégale et la déclara illégale.

Le maire déclara que l'exhumation était illégale et la déclara illégale.

Le préfet déclara que l'exhumation était illégale et la déclara illégale.

Le maire déclara que l'exhumation était illégale et la déclara illégale.

Le préfet déclara que l'exhumation était illégale et la déclara illégale.

Le maire déclara que l'exhumation était illégale et la déclara illégale.

Le préfet déclara que l'exhumation était illégale et la déclara illégale.

Le maire déclara que l'exhumation était illégale et la déclara illégale.

Le préfet déclara que l'exhumation était illégale et la déclara illégale.

Le maire déclara que l'exhumation était illégale et la déclara illégale.

Le préfet déclara que l'exhumation était illégale et la déclara illégale.

Le maire déclara que l'exhumation était illégale et la déclara illégale.

Le préfet déclara que l'exhumation était illégale et la déclara illégale.

Le maire déclara que l'exhumation était illégale et la déclara illégale.

Le préfet déclara que l'exhumation était illégale et la déclara illégale.

Le maire déclara que l'exhumation était illégale et la déclara illégale.

Le préfet déclara que l'exhumation était illégale et la déclara illégale.

Le maire déclara que l'exhumation était illégale et la déclara illégale.

Le préfet déclara que l'exhumation était illégale et la déclara illégale.

Le maire déclara que l'exhumation était illégale et la déclara illégale.

Le préfet déclara que l'exhumation était illégale et la déclara illégale.

Le maire déclara que l'exhumation était illégale et la déclara illégale.

Le préfet dé

## Sauvons les routes du Centre

### Piétons, cyclistes, motocyclistes, conducteurs de voitures hippomobiles, automobilistes !...

Si vous pensez comme nous que les routes nationales du département de la Nièvre doivent être réfectionnées, joignez votre protestation à la nôtre : Remplissez le bulletin suivant, découpez-le et adressez-le, sous enveloppe affranchie à 0.25, à Paris-Centre, 3, rue du Chemin-de-Fer, à Nevers.

Écrire lisiblement.

Le soussigné (nom et prénoms)

demeurant rue \_\_\_\_\_, n° \_\_\_\_\_, ville \_\_\_\_\_

département \_\_\_\_\_, s'associe à la campagne entreprise par le Comité d'action et de défense des intérêts de la route, contre l'état déplorable des routes nationales du département de la Nièvre.

Signature :

Nous continuons la publication des listes de personnes qui nous ont retourné, rempli et signé le bulletin de pétition que nous faisons paraître dans Paris-Centre.

Les soussignés s'associent à la campagne entreprise par le comité d'action et de défense des intérêts de la route, contre l'état déplorable des routes nationales du département de la Nièvre :

M. René Boulanger, 37, Grande-Rue, La Charité-sur-Loire. Camille Perrot, 39, rue d'Alésia, Paris. Jean de Burine, Saint-Léger-des-Vignes (Nièvre). Emile Léon, une briqueterie de Cholet. Saint-Eloi (Nièvre). Marcel Cantin, chef de bureau de la Société Générale, place Boucicaut, Moulin-Engilbert. Charles Verrain, 30, rue du 4-septembre, Fourchambault. Maurice Magnart, 33 bis, rue Saint-Gildard, Nevers. Gabriel Claveux, 45, Grande-Rue, La Charité-sur-Loire. Jean Buiron, rue Nationale, Agent-sur-Sauldre (Cher). Alphonse Raymond, hôtel des Voyageurs, Cercy-la-Tour. Maurice Bori, route de Fourchambault, Pougues-les-Eaux. Camille Lavot, 16, rue Félix-Faure, Nevers. Jean Bazile, Moulin-Engilbert. Robert Gugenheim, route de Paris, Pouques-les-Eaux. Jean-Baptiste Glachet, 6, place Guy-Coquelle, Nevers. Alexandre Chenu, La Bergerie d'Ignol, par Nevers (Cher). Marcel Monin, 16, rue Félix-Faure, Nevers. Joseph Daguis, à Maupertuis, par Nohay (Nièvre). Jean-Marie Bidot, à Cherrin (Nièvre). Millot, Magny-Cours (Nièvre). Mme Marguerite Millot, au Bois-Vert, par Magny-Cours. Jean-Baptiste Baudoin, Moulin-Engilbert. Henri de Toyot, à Flavigny (Cher). Yvonne Tuquart, 20, rue Saint-Gildard, Nevers. A. de Nourin, Saint-Léger-des-Vignes (Nièvre). Gaston Gauthron, 15, rue Saint-Jacques, Cosne. Henry Thévenet, vins en gros, Magny-Cours. Comte Guy de Bonneval, château de Bannay (Cher). Robert Payot, Moulin-Engilbert. Albert Dourneau, Saint-Jean, Corbigny. Louis Besançon, 13, rue du Champ-de-Foire, Nevers. Auguste Loisy, à Maupertuis, par Biches (Nièvre). Jean Pinot, aux Charmettes, par Langeron. Jean-Louis Bazile, Moulin-Engilbert. Louis Parent, Sully-la-Tour. Simone Jeandet, à Satinges, par Pouques-les-Eaux. Léon Bourguignon, notaire, à Four. (A suivre)

### Encore quelques lettres

Nevers. Monsieur le Rédacteur en chef, j'ai fait de l'entraînement sur route dans le département de nos régions de France. Nulle part je n'ai rencontré ces routes aussi mauvaises que dans la Nièvre.

A. BEYL.

Nevers. ... Grâce à vous, je l'espère, la route de Nevers à Saint-Bénin-d'Azy sera bientôt moins terrible...

Comte Benoist d'Az.

Mondion.

Braze Paris-Centre, continuez votre campagne. Les politiques parlent sans agir, vous, au contraire, vous agissez sans parler.

C'est une honte au 20<sup>e</sup> siècle. Seul le char mérovingien, traîné par des bœufs, pourrait affronter les fondrières de nos routes actuelles.

René PERCEAU.

5, avenue Président-Wilson, Montluçon.

Vergers, par Sully-la-Tour.

Monsieur le Rédacteur en chef, étant fréquemment obligé de circuler sur la route nationale, entre Cosne et La Celle-sur-Vire, je ne puis que m'associer à la campagne entreprise par Paris-Centre.

L'état lamentable de cette route, si bonne avant la guerre, ne permet plus d'y circuler sur tout un cheval.

Veuillez agréer, etc... LOUIS PARENT.

P. S. — Le chauffeur de la maison Henri d'Az s'associe à la campagne de Paris-Centre.

Satines.

Monsieur le Rédacteur en chef, je m'associe à Paris-Centre pour la campagne engagée contre le mauvais état des routes du Centre. Nos chemins vicinaux ressentent de plus en plus le malentendu impraticables : les véhicules de toutes sortes, faisant de grands dégâts, pour trouver des chemins meilleurs. Veuillez agréer, etc... JEANDER.

A Satinges, par Pouques-les-Eaux.

Monsieur le Rédacteur en chef, votre belle campagne, en faveur de nos routes, prend une telle ampleur, que je tiens à m'associer, comme homme d'affaires, aux efforts communs des mécontents.

Nérvous depuis cinquante ans bientôt, j'ai parcouru en vélo toutes les principales artères du département et je me souviens encore du plaisir que nous éprouvions, les amis et moi, à en mettre un coude, il y a vingt-cinq ans, dans les grandes routes, sous les yeux des épreuves sportives. Jamais la fatigue n'était insipide, pour trouver des chemins meilleurs.

Aujourd'hui, je plains sincèrement ceux qui roulent. Je suis épouvanlé quand je rencontre (je fait est malheureusement fréquent), un pauvre gosse promené (quelle promenade!), la tête calotte et tremblante, dans un petit panier sur le guidon de papa. C'est la ménée que l'espérance des mauvais état de la route.

Avant de ma petite mort, ces jours-ci, j'ai dû prendre ma veille Peugeot de 1896. Hélas, je n'en rend plus de tout ! Les cinquante ans sans doute, en sont la cause première, mais je sens bien aussi que le mouvement des pédales ne se fait plus normalement et que les saccades constantes de la route, empêchent tout effort utile.

En voilà les ressorts qui claquent. Tous les quinze jours, une lame à remplacer. C'est une honte pour un beau département comme le Centre, où le tourisme devrait si largement se développer d'abord laissé, par une inertie complète, le mal atteindre, au point où il est. Cela se dit, s'écrit, se propage, transpire partout : la Nièvre est impraticable.

### Seagrave gagne le Grand Prix de vitesse

Lesarrie, 27 septembre. — Le grand prix de vitesse de Saint-Sébastien a été couru aujourd'hui sur la distance de 621 kilomètres 250. Quatorze concurrents prirent le départ, à 10 heures du matin. Voici le résultat de cette course, qui fut très disputé :

1<sup>er</sup> Seagrave, en 6 heures 2' 19"; 2<sup>er</sup> Constantini, en 6 heures 2' 44"; 3<sup>er</sup> Morel, en 6 heures 3' 47"; 4<sup>er</sup> Divo.

La révolte brésilienne recommence

Londres, le 27 septembre 1924. — Un message de Buenos-Ayres signale que la révolution recommence dans l'Etat de Paraná, où les officiers révolutionnaires, encouragés et soutenus par la population civile, ont proclamé un Etat indépendant auquel ils donnent le nom de Brésiliana.

Suivant le manifeste que les révolutionnaires auraient publié, cette nouvelle République comprend la partie sud de l'Etat de Paraná. Les troupes gouvernementales ont effectué leur retraite vers le sud. On ne craint aucun menace sérieuse pour Rio-de-Janeiro.

### PRÉVISIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Paris, 27 septembre. — Prévisions agricoles de l'Office national météorologique pour la journée du 28 septembre :

Région parisienne : Beau temps, frais. Vent de nord à nord-ouest, 3 à 5 mètres.

Région du Centre : Beau temps, nuages et brise. Vent de nord à nord-ouest, 2 à 5 mètres.

Région du Massif Central : Mêmes prévisions que pour le Centre.

# DERNIÈRE HEURE

QUATRIÈME ÉDITION CINQ HEURES DU MATIN

### Le Conseil des ministres approuve la lettre de M. Herriot

### M. Macdonald mérite vraiment la reconnaissance de l'Empire Britannique

Et avec l'appui des "non travailleurs" il est certain "de faire mieux encore"

Paris, 27 septembre. — Les ministres et sous-secrétaires d'Etat se sont réunis ce soir à 16 heures, au ministère des affaires étrangères, en conseil de cabinet, sous la présidence de M. Herriot. La première partie du conseil a été consacrée à l'expédition des affaires courantes.

M. Herriot a communiqué à ses collègues la réponse qu'il se propose d'adresser à la lettre des cardinaux. Cette réponse a été approuvée par le conseil.

M. Quétel, ministre de l'agriculture, a rendu compte de l'exécution des décisions prises relatives à la fixation des prix des farines, au sujet de l'approvisionnement de la France, en blé, en sucre, en viande, le résultat de laquelle a été consacrée à l'expédition des cardinaux. Cette réponse a été approuvée par le conseil.

Le ministre de l'agriculture, a rendu compte de l'approvisionnement de Paris, 250 petites valises supplémentaires allaient être mises en circulation et seraient spécialement affectées à la vente des légumes et du poisson.

Toutefois, ces mêmes gens ne se sont rendus compte que nous n'avions nullement l'intention de ruiner le pays. (L'Angeletre).

Je ne répondrai pas que nous avons résisté dans tout ce que nous avons entrepris. Je puis tout d'abord dire que nous avons résolu un grand nombre de problèmes, sans être en suspens par les précédents gouvernements et je suis certain qu'avec votre appui, nous pourrons mieux faire encore.

Parlant ensuite de la question de la délimitation des frontières entre l'Ulster et l'Etat libre d'Irlande, l'orateur fait appel aux conservateurs et aux libéraux, ainsi qu'aux travailleurs, pour qu'ils s'inscrivent tout au moins sur cette question, qui engage.

Il indique en outre que les services de son ministère étudient actuellement les opérations qui avaient déjà fait l'objet d'examen approfondis en 1920, et qui constituent un rétablissement des taxes sur l'enrichissement, d'une contribution sur les plus-values immobilières, et d'une taxe de 10,10 % sur les exportations.

### M. Clémentel exposera mardi ses projets financiers

Paris, 27 septembre. — Au cours de son audition mardi prochain, par la commission du budget de la Chambre, M. Clémentel, ministre des finances, fera un exposé complet relatif au budget de 1925.

Il indique en outre que les services de son ministère étudient actuellement les opérations qui avaient déjà fait l'objet d'examen approfondis en 1920, et qui constituent un rétablissement des taxes sur l'enrichissement, d'une contribution sur les plus-values immobilières, et d'une taxe de 10,10 % sur les exportations.

Le GARDE DES SCEAUX A TOULON

Toulon, 27 septembre. — M. René Reuillon, ministre de la justice, qui a donné audience à la sous-préfecture, à diverses délégations, de commerçants et industriels, de la municipalité de la Seyne, des agents des P. T. T., a été reçu, à 11 heures, dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, par M. Emile Claudin, maire de Toulon et préfet.

Il indique en outre que les services de son ministère étudient actuellement les opérations qui avaient déjà fait l'objet d'examen approfondis en 1920, et qui constituent un rétablissement des taxes sur l'enrichissement, d'une contribution sur les plus-values immobilières, et d'une taxe de 10,10 % sur les exportations.

Le ministre des colonies visite la région sinistre du Vaucluse

Avignon, 27 septembre. — Ce matin, à 9 heures, est arrivé de Paris, M. Daladier, ministre des colonies, député du Vaucluse.

Le ministre qui a été reçu par M. Monis, préfet, a visité les communes du département qui ont été particulièrement éprouvées par les inondations.

M. MAURICE SARRAUT VA MIEUX

Genève, 27 septembre. — La santé de M. Sarraut, dont l'état s'était aggravé hier, présente, ce matin, une sensible amélioration.

Le maire de Toulon a souhaité la bienvenue au garde des sceaux.

A midi, M. René Reuillon se retire.

Il se rendit au Grand-Hôtel où un grand banquet lui était offert par M. Vigne, ancien député, conseiller général, président des fédérations et associations vinicoles, agricoles et oléicoles du Var.

Le ministre des colonies visite la région sinistre du Vaucluse

Avignon, 27 septembre. — Ce matin, à 9 heures, est arrivé de Paris, M. Daladier, ministre des colonies, député du Vaucluse.

Le ministre qui a été reçu par M. Monis, préfet, a visité les communes du département qui ont été particulièrement éprouvées par les inondations.

M. MAURICE SARRAUT VA MIEUX

Genève, 27 septembre. — La santé de M. Sarraut, dont l'état s'était aggravé hier, présente, ce matin, une sensible amélioration.

Le maire de Toulon a souhaité la bienvenue au garde des sceaux.

A midi, M. René Reuillon se retire.

Il se rendit au Grand-Hôtel où un grand banquet lui était offert par M. Vigne, ancien député, conseiller général, président des fédérations et associations vinicoles, agricoles et oléicoles du Var.

Le GARDE DES SCEAUX A TOULON

Toulon, 27 septembre. — M. René Reuillon, ministre de la justice, qui a donné audience à la sous-préfecture, à diverses délégations, de commerçants et industriels, de la municipalité de la Seyne, des agents des P. T. T., a été reçu, à 11 heures, dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, par M. Emile Claudin, maire de Toulon et préfet.

Il indique en outre que les services de son ministère étudient actuellement les opérations qui avaient déjà fait l'objet d'examen approfondis en 1920, et qui constituent un rétablissement des taxes sur l'enrichissement, d'une contribution sur les plus-values immobilières, et d'une taxe de 10,10 % sur les exportations.

Le ministre des colonies visite la région sinistre du Vaucluse

Avignon, 27 septembre. — Ce matin, à 9 heures, est arrivé de Paris, M. Daladier, ministre des colonies, député du Vaucluse.

Le ministre qui a été reçu par M. Monis, préfet, a visité les communes du département qui ont été particulièrement éprouvées par les inondations.

M. MAURICE SARRAUT VA MIEUX

Genève, 27 septembre. — La santé de M. Sarraut, dont l'état s'était aggravé hier, présente, ce matin, une sensible amélioration.

Le maire de Toulon a souhaité la bienvenue au garde des sceaux.

A midi, M. René Reuillon se retire.

Il se rendit au Grand-Hôtel où un grand banquet lui était offert par M. Vigne, ancien député, conseiller général, président des fédérations et associations vinicoles, agricoles et oléicoles du Var.

Le GARDE DES SCEAUX A TOULON

Toulon, 27 septembre. — M. René Reuillon, ministre de la justice, qui a donné audience à la sous-préfecture, à diverses délégations, de commerçants et industriels, de la municipalité de la Seyne, des agents des P. T. T., a été reçu, à 11 heures, dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, par M. Emile Claudin, maire de Toulon et préfet.

Il indique en outre que les services de son ministère étudient actuellement les opérations qui avaient déjà fait l'objet d'examen approfondis en 1920, et qui constituent un rétablissement des taxes sur l'enrichissement, d'une contribution sur les plus-values immobilières, et d'une taxe de 10,10 % sur les exportations.

Le ministre des colonies visite la région sinistre du Vaucluse

Avignon, 27 septembre. — Ce matin, à 9 heures, est arrivé de Paris

## ALLIER

VICHY

Aujourd'hui, assemblée générale de la Fédération thermale du Centre

Ainsi que Paris-Centre l'a annoncé, l'assemblée générale annuelle de la Fédération thermale du Centre de la France se tiendra à Vichy, salle des conférences du grand établissement, aujourd'hui 28 septembre, à 15 heures.

Sont invités à y assister les membres des syndicats d'initiative, des Sociétés médicales, des associations d'hôteliers ou de commerçants saisonniers, les représentants des établissements thermaux, des casines ou théâtres ainsi que les personnes diverses des stations de Bourbon-Lancy, Bourion-l'Archambault, Eaux-Nègres, Pouguies, Salles-Bains, Saint-Alban, Saint-Honoré-les-Bains et Vichy qui ont adhéré à la Fédération.

Voici les principales questions à l'ordre du jour :

1<sup>re</sup> L'étude des questions à soumettre au Congrès des villes d'eaux, du mars 1925.

2<sup>re</sup> Le compte rendu de la publicité collective effectuée par la Fédération.

3<sup>re</sup> L'étude du rôle à jouer par la fédération au sein de la Fédération thermale et climatique française (Union des fédérations existantes).

Un déjeuner amical, au prix de quinze francs, réunira à l'hôtel Lutetia, à midi, tous les membres prenant part à l'assemblée générale qui voudront bien y participer.

## COLONIES SCOLAIRES

Tous les enfants de nos écoles qui avaient été envoyés à la campagne, nous sont revenus mardi soir.

Tous étaient heureux, sans doute, de revoir leur famille, mais tous étaient enchantés de leur séjour au grand air. Bientôt, nous reviendrons également ceux qui ont été envoyés sur le bord de la mer.

Nous montrerons alors, non avec des mots, mais avec des chiffres, tous les bienfaits de ces colonies scolaires, qui prennent, chaque année, une plus grande extension.

## AUJOURD'HUI :

Concours de pêche à la ligne (finale de la coupe Amourret), de 10 à 11 heures et demie, sur la rive qui borde le parc des Bourins. Dans l'après-midi : grande kermesse dans ce parc.

Pour le challenge Meilleur (120 kilomètres), départ à 14 heures, 52<sup>e</sup> rue de Paris ; arrivée au même endroit, vers 18 heures.

Assemblée générale de la Fédération thermale du Centre, salle des conférences du Grand Etablissement, à 15 heures.

## SPECTACLES ET CONCERTS

At Grand Casino. — Dimanche, 28 septembre : « La Veuve Joyeuse », opérette en 3 actes, de F. Lehár.

C'est encore l'un des plus brillants spectacles de la saison, que nous donnera notre Casino, ce soir. La fameuse opérette viennoise de Franz Lehár, dans les rôles de ses deux partenaires, dont les précédentes représentations ont toutes fait salle comble au Casino de Vichy. Ses airs berceurs et tendres chantent dans toutes les ménages. La « Veuve Joyeuse » sera interprétée, ce soir, d'une façon parfaite, avec la dévotion exquise, André Verly, l'excellent auteur et chanteur Grilleras, et MM. Massart, Duron et Rambaud.

Lundi, 29 septembre : « La Fille de Madame Angot ».

À l'Elysée Palace. — Cet établissement a voulu, à son tour, continuer son triomphe de toute la saison. Aujourd'hui encore, et pour la dernière fois, en matinée, l'Elysée Palace nous donnera un spectacle de variétés avec ses manèges merveilleusement aménagés, une défilée d'artistes, avec Mme Stéphanie Darmancour, la désopilante comique ; Rastel de l'Olympia, en un comique d'une gaîté provoquante, le trio Maesens dans leurs tourbillons fantastiques ; les Cairoli, avec leurs joyeux drilles ; les Salvator et Fralson.

À l'Petit Casino. — La « Maison du Chien », nous donnera encore, ce soir, la grande succès de l'Athènes : « Le Coucho de la Mariée », comédie un peu légère, où Juliette Ivanoff fait une si jolie « Mariée », où Laurence Parfait, la grande fentaïste, l'élegant L. R. Arnould et les deux grands comiques Charles Castelnau et Georges Zehr, sont la joie de cette ravissante pièce.

A la Restauration. — Sur l'écran : « Pierre et Jean », une suite d'images admirables, d'après le célèbre roman de Guy de Maupassant.

Vichy-Côte-d'Azur. — L'Association amicale de Vichy-Côte-d'Azur Côte-d'Azur-Vichy se réunira en assemblée générale à Vichy, dimanche 29 septembre, à 21 heures, dans la salle de la Justice de paix.

Ordre du jour :

1<sup>re</sup> Lecture du procès-verbal de l'assemblée générale tenue à Nice le 23 mars dernier.

2<sup>re</sup> Rapport moral de la Société par le secrétaire général et administratif ;

3<sup>re</sup> Rapport financier par le trésorier ;

4<sup>re</sup> Election de trois commissaires de contrôle (art. 12 des statuts) ;

5<sup>re</sup> Election complémentaire au conseil d'administration.

Arrêté. — Anatole Simonet, employé à l'hôtel de la Porte de France, a volé un billet de mille francs dans le sac d'une cliente ; Simonet a avoué et Mme Variot est entré en possession de son argent. Mais l'employé d'hôtel est gardé à la disposition de la justice.

École municipale de musique. — Les cours de l'école municipale de musique, comprenant des classes de solfège, chant, piano, violon, violoncelle, instruments à vent, bois et cuivres, reprennent le 5 octobre à 9 heures.

Les inscriptions seront reçues le jeudi 2 et samedi 4 octobre, de 9 heures à 11 heures, au siège de l'école, rue d'Alsace.

La inscription sera obligatoire pour tous les élèves anciens et nouveaux. Ces derniers devront être présentés par leurs parents.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Bourbier, directeur de l'école.

Nos hôtes. — Parmi nos hôtes de distinction nouvellement arrivés, nous citerons : Mme la marquise de Panet ; Mme Y. Castillon du Périn ; Mme K. J. van der Berg ; M. et Mme L. Amar ; Mme M. A. de Montagnac ; M. Léopold Aronso ; M. Mrs C. V. Nash, le capitaine et Mrs Hunt ; M. H. Shuimann ; M. Lebousse ; M. et Mme Thomas Bowen Rees ; M. Lehmann.

A VICHY, 15, rue SORNIN

GRANDE LIQUIDATION DE TAPIS D'ORIENT ET DE CARPETTES avec 50 % de rabais

BOURBON-L'ARCHAMBAULT

Distillation. — La période de distillation pour Bourbon a été fixée par M. le Juge de paix, après avis de l'administration des contributions indirectes, du 1<sup>er</sup> novembre 1924 au 31 janvier 1925.

Chiffre d'affaires. — La perception de la taxe sur le chiffre d'affaires aura lieu, jeudi 2 octobre, à la mairie, le matin de 9 heures à midi, et le soir, de 2 heures à 7 heures. L'indemnité de retard sera infligée aux retardataires.

Rentrée des classes. — La rentrée des classes aux écoles communales aura lieu mercredi à 8 h. 30 du matin.

Etat civil :

Naisances. — Odette Desurier, Albert Bussolles, Gilbert Dery.

Mariage. — Jean Bissonnier et Jeanne Guillet.

Déces. — Jean Desurier, 36 ans.

## LURCY-LEVI

Les vendanges. — Les vendanges se font bien, mais dans des conditions atmosphériques déplorables. L'eau ne cesse de tomber.

A Rousse, pays vignoble, où l'on récolte le bon petit vin si renommé dans notre contrée, la pluie a fait grossir le raisin qui est très abondant et propice, mais la récolte en est difficile ; les vignes et les chemins sont impraticables.

## Aujourd'hui se disputera à Vichy un grand concours de pêche à la ligne

Ce concours est organisé par la « Société vichyssoise des pêcheurs à la ligne », sous les auspices du Club National d'encouragement aux sports et de la « Gaule Nationale ». Pour la finale (2<sup>re</sup> région) de la Coupe Amourret.

Voici le programme de la journée :

8 h. 30, rassemblement de toutes les sociétés place de la gare.

9 heures, départ pour le lieu du concours, itinéraire : rue de Paris, rue Georges-Clemenceau, rue du Maréchal-Foch, rue du Maréchal-Pétain et avenue des Célestins.

10 heures, ouverture du concours ; à 11 h. 30, remise du trophée du concours annoncé par le clairon.

Le cours de Bercy, allée Sud, entre la rue du Lycée et le rond-point, est interdit à tous les véhicules pendant la matinée du 28 septembre 1924, de 7 heures du matin midi.

14 heures, grande kermesse dans les nouveaux parcs.

16 heures, proclamation et distribution des prix. Vin d'honneur.

Liste des prix :

Prix de Sociétés. — 1<sup>er</sup> prix, 1 coupe et 15 francs ; 2<sup>re</sup> prix, 125 francs ; 3<sup>re</sup> prix, 100 francs ; 4<sup>re</sup> prix, 50 francs.

Prix individuels. — 1<sup>er</sup> prix, 200 francs ; 2<sup>re</sup> prix, 150 francs ; 3<sup>re</sup> prix, 100 francs ; 4<sup>re</sup> prix, 50 francs ; 5<sup>re</sup> prix, 60 francs ; 6<sup>re</sup> prix, 40 francs ; 7<sup>re</sup> prix, 30 francs ; 8<sup>re</sup> prix, 20 francs ; 9<sup>re</sup> prix, 15 francs ; 10<sup>re</sup> prix, 10 francs.

Il sera accordé de plus, cinquante diplômes.

Le jury se réserve le droit de donner des prix supplémentaires.

Le succès de ce concours est assuré. Plus de 500 engagements ont été reçus par la Société vichyssoise des pêcheurs à la ligne.

Clions : les sociétés de Clermont, de Roanne, de Charlieu, de Vienne, de Moulins, de Montluçon, etc.

Esperons que le soleil daignera, aujourd'hui, participer à ce concours et récompenser tout le travail des dirigeants de notre belle société.

## MONTLUCON

Accident du travail. — Stéphane Rayon, 17 ans, aide menuisier à l'usine des Fers-Creux, confusion du pied droit ; Gérard Missonier, 27 ans, employé au P. O., a été atteint à l'épaule droite par la portière d'un wagon ; Emma Durauhut, couturière, s'est traversé un doigt avec l'aiguille de sa machine ; Joseph Rampa, 38 ans, menuisier, à l'usine des Hauts-Fourneaux, a porté la main par intention, sur un interrupteur, ce qui a provoqué un court-circuit, et l'a brûlé à la main droite ; Amédée Delude, 18 ans, accordeur, à l'usine des Hauts-Fourneaux, fracture du 4<sup>me</sup> métacarpe de la main droite ; Mohamed Ben Anghar, menuisier à l'usine des Produits Châtelain, a arraché l'ongle de l'index de l'annulaire droit ; Marie-Louise Régis, 27 ans, soudeuse, à Humes, en sondant un tube au chalumeau a été brûlée à la cuisse gauche par des débris de métal en fusion ; Léon Larue, 48 ans, menuisier, aux usines Saint-Jacques, plaie coulisse au major droit ; Louis Dodat, 31 ans, charpentier en fer, aux établissements Ratz, en meulant une pièce de fer, s'est pris les doigts dans une équerre ; André Delude, 18 ans, accordeur, à l'usine des Hauts-Fourneaux, fracture du 4<sup>me</sup> métacarpe de la main droite ; Mohamed Ben Anghar, menuisier à l'usine des Produits Châtelain, a arraché l'ongle de l'index de l'annulaire droit ; Marie-Louise Régis, 27 ans, soudeuse, à Humes, en sondant un tube au chalumeau a été brûlée à la cuisse gauche par des débris de métal en fusion ; Léon Larue, 48 ans, menuisier, aux usines Saint-Jacques, plaie coulisse au major droit ; Louis Dodat, 31 ans, charpentier en fer, aux établissements Ratz, en meulant une pièce de fer, s'est pris les doigts dans une équerre ; André Delude, 18 ans, accordeur, à l'usine des Hauts-Fourneaux, fracture du 4<sup>me</sup> métacarpe de la main droite ; Mohamed Ben Anghar, menuisier à l'usine des Produits Châtelain, a arraché l'ongle de l'index de l'annulaire droit ; Marie-Louise Régis, 27 ans, soudeuse, à Humes, en sondant un tube au chalumeau a été brûlée à la cuisse gauche par des débris de métal en fusion ; Léon Larue, 48 ans, menuisier, aux usines Saint-Jacques, plaie coulisse au major droit ; Louis Dodat, 31 ans, charpentier en fer, aux établissements Ratz, en meulant une pièce de fer, s'est pris les doigts dans une équerre ; André Delude, 18 ans, accordeur, à l'usine des Hauts-Fourneaux, fracture du 4<sup>me</sup> métacarpe de la main droite ; Mohamed Ben Anghar, menuisier à l'usine des Produits Châtelain, a arraché l'ongle de l'index de l'annulaire droit ; Marie-Louise Régis, 27 ans, soudeuse, à Humes, en sondant un tube au chalumeau a été brûlée à la cuisse gauche par des débris de métal en fusion ; Léon Larue, 48 ans, menuisier, aux usines Saint-Jacques, plaie coulisse au major droit ; Louis Dodat, 31 ans, charpentier en fer, aux établissements Ratz, en meulant une pièce de fer, s'est pris les doigts dans une équerre ; André Delude, 18 ans, accordeur, à l'usine des Hauts-Fourneaux, fracture du 4<sup>me</sup> métacarpe de la main droite ; Mohamed Ben Anghar, menuisier à l'usine des Produits Châtelain, a arraché l'ongle de l'index de l'annulaire droit ; Marie-Louise Régis, 27 ans, soudeuse, à Humes, en sondant un tube au chalumeau a été brûlée à la cuisse gauche par des débris de métal en fusion ; Léon Larue, 48 ans, menuisier, aux usines Saint-Jacques, plaie coulisse au major droit ; Louis Dodat, 31 ans, charpentier en fer, aux établissements Ratz, en meulant une pièce de fer, s'est pris les doigts dans une équerre ; André Delude, 18 ans, accordeur, à l'usine des Hauts-Fourneaux, fracture du 4<sup>me</sup> métacarpe de la main droite ; Mohamed Ben Anghar, menuisier à l'usine des Produits Châtelain, a arraché l'ongle de l'index de l'annulaire droit ; Marie-Louise Régis, 27 ans, soudeuse, à Humes, en sondant un tube au chalumeau a été brûlée à la cuisse gauche par des débris de métal en fusion ; Léon Larue, 48 ans, menuisier, aux usines Saint-Jacques, plaie coulisse au major droit ; Louis Dodat, 31 ans, charpentier en fer, aux établissements Ratz, en meulant une pièce de fer, s'est pris les doigts dans une équerre ; André Delude, 18 ans, accordeur, à l'usine des Hauts-Fourneaux, fracture du 4<sup>me</sup> métacarpe de la main droite ; Mohamed Ben Anghar, menuisier à l'usine des Produits Châtelain, a arraché l'ongle de l'index de l'annulaire droit ; Marie-Louise Régis, 27 ans, soudeuse, à Humes, en sondant un tube au chalumeau a été brûlée à la cuisse gauche par des débris de métal en fusion ; Léon Larue, 48 ans, menuisier, aux usines Saint-Jacques, plaie coulisse au major droit ; Louis Dodat, 31 ans, charpentier en fer, aux établissements Ratz, en meulant une pièce de fer, s'est pris les doigts dans une équerre ; André Delude, 18 ans, accordeur, à l'usine des Hauts-Fourneaux, fracture du 4<sup>me</sup> métacarpe de la main droite ; Mohamed Ben Anghar, menuisier à l'usine des Produits Châtelain, a arraché l'ongle de l'index de l'annulaire droit ; Marie-Louise Régis, 27 ans, soudeuse, à Humes, en sondant un tube au chalumeau a été brûlée à la cuisse gauche par des débris de métal en fusion ; Léon Larue, 48 ans, menuisier, aux usines Saint-Jacques, plaie coulisse au major droit ; Louis Dodat, 31 ans, charpentier en fer, aux établissements Ratz, en meulant une pièce de fer, s'est pris les doigts dans une équerre ; André Delude, 18 ans, accordeur, à l'usine des Hauts-Fourneaux, fracture du 4<sup>me</sup> métacarpe de la main droite ; Mohamed Ben Anghar, menuisier à l'usine des Produits Châtelain, a arraché l'ongle de l'index de l'annulaire droit ; Marie-Louise Régis, 27 ans, soudeuse, à Humes, en sondant un tube au chalumeau a été brûlée à la cuisse gauche par des débris de métal en fusion ; Léon Larue, 48 ans, menuisier, aux usines Saint-Jacques, plaie coulisse au major droit ; Louis Dodat, 31 ans, charpentier en fer, aux établissements Ratz, en meulant une pièce de fer, s'est pris les doigts dans une équerre ; André Delude, 18 ans, accordeur, à l'usine des Hauts-Fourneaux, fracture du 4<sup>me</sup> métacarpe de la main droite ; Mohamed Ben Anghar, menuisier à l'usine des Produits Châtelain, a arraché l'ongle de l'index de l'annulaire droit ; Marie-Louise Régis, 27 ans, soudeuse, à Humes, en sondant un tube au chalumeau a été brûlée à la cuisse gauche par des débris de métal en fusion ; Léon Larue, 48 ans, menuisier, aux usines Saint-Jacques, plaie coulisse au major droit ; Louis Dodat, 31 ans, charpentier en fer, aux établissements Ratz, en meulant une pièce de fer, s'est pris les doigts dans une équerre ; André Delude, 18 ans, accordeur, à l'usine des Hauts-Fourneaux, fracture du 4<sup>me</sup> métacarpe de la main droite ; Mohamed Ben Anghar, menuisier à l'usine des Produits Châtelain, a arraché l'ongle de l'index de l'annulaire droit ; Marie-Louise Régis, 27 ans, soudeuse, à Humes, en sondant un tube au chalumeau a été brûlée à la cuisse gauche par des débris de métal en fusion ; Léon Larue, 48 ans, menuisier, aux usines Saint-Jacques, plaie coulisse au major droit ; Louis Dodat, 31 ans, charpentier en fer, aux établissements Ratz, en meulant une pièce de fer, s'est pris les doigts dans une équerre ; André Delude, 18 ans, accordeur, à l'usine des Hauts-Fourneaux, fracture du 4<sup>me</sup> métacarpe de la main droite ; Mohamed Ben Anghar, menu

MOULINS-EN-GLIBERT

Le concours de poulains  
et la foire de chevaux du mardi 7 octobreLe Syndicat agricole d'élevage du canton  
adresse ce pressant appel à ses nombreux  
adhérents et à tous ceux qui s'intéressent à  
l'amélioration de notre belle race chevaline  
nivernaise :Monsieur, le Syndicat apporte tous ses  
soins à donner à la foire de chevaux, un dé-  
veloppement chaque année plus important.La foire de 1923 a permis de ventes inté-  
ressantes ; le Syndicat est convaincu que celle  
de 1924 réunira un nombre d'animaux plus  
considérable encore.Il demande instamment à MM. les éléveurs  
d'amener chevaux, poulains et pouliches aussi  
nombreux que possible et d'engager leurs voi-  
tins et amis à en faire autant.Sept cents francs de prix en espèces seront  
distribués le jour même à partir de 14 h 00  
chez M. Charles Laplace, secrétaire-trésu-  
rier du Syndicat.

LA CHARITE

Concert. — Programme du concert donné  
à l'Union Chorale Mixte de Nevers, le 5 octo-  
bre 1924, à 20 h. 30, salle du théâtre, à La  
charité.1<sup>re</sup> partie : Le Rappel des Chœurs (choré) ;  
Duoda Galathée ; Les Deux Pêcheurs (scène  
drame) ; Air du Petit bossu ; Les Contes  
Hoffmann (choré).

Entracte.

2<sup>re</sup> partie : Je t'aimais tant (comédie) deux  
scènes ; Visions d'Avril (mazurka de concert) ;  
Pour la location, s'adresser au café du  
Commerce.Société de secours mutuels. — La recette de  
la Société aura lieu le dimanche 5 octobre, de  
14 h 00 à 11 heures.

SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER

FOIRE-CONCOURS HIPPIQUE

Il est rappelé aux éléveurs de chevaux que  
le syndicat d'élevage hippique de Saint-Pierre  
organise, pour le 23 octobre prochain, une  
foire-concours hippique s'ajoutant à la foire  
habituelle qui tombe le même jour.Cette foire-concours est subventionnée par le  
département de la Nièvre et l'Etat, pour encon-  
trager la production de la race chevaline nivernaise,  
qui est une des races les plus renom-  
mées de la région.Conseil de révision. — Les opérations du con-  
seil de révision de la classe 1925 auront lieu  
à Saint-Pierre le mardi 30 septembre, à 10  
heures du matin. Seront examinés dans cette  
séance, les jeunes gens de la classe 1925 et  
les ajournés des classes 1922, 1923, 1924.Les jeunes gens qui, sans motifs valables, ne  
se présenteront pas devant le conseil de révi-  
sion, seront présus aptes au service armé,  
et annotés « bons absents ». Leur attention  
est spécialement appelée sur cette disposition.

TANNAY

LE CONCERT DE LA SECTION DES POILUS

Dimanche dernier, a été donné, salle des  
fêtes, le concert organisé par la section des  
poilus. L'affluence était considérable : il y  
avait plus de 500 personnes.Voici les exécutants du programme ci-  
dessous, une mention toute spéciale est due  
à M. Decis, dans ses monologues comiques,  
ainsi qu'à M. Berthelot, dont les « chan-  
sons » ont fait la joie des spectateurs.Voici le programme de ce concert, très  
réussi :Mme Fister, dans « Mireille » et « Les  
bijoux ».

M. Decis, monologues comiques.

M. Berthelot, chansons drôles « La Mo-  
rale du Spoffard ».

Mme Liron, dans « L'oiseau Bleu ».

M. de Meydiz, chanteur à voix, dans  
« Le Sheik ».

Mme Moncorgé, dans « Manon ».

Milles R. Lachau, P. Sirot et Bergeret,  
dans « Foudroyé », comédie en un acte.« La paix chez soi », de Courteline, avec  
M. Rouchou et Mme Liron.On peut dire, en toute justice, que les  
artistes se sont admirablement acquittés  
de leur tâche ; quant aux quatre jeunes filles  
qui ont interprété le « Foudroyé », signalons  
en passant que, toutes les quatre sont des  
enfants de Tannay. Elles se sont véritable-  
ment surpassées : elles ont joué en artistes  
consommés. Ceci prouve qu'à l'occasion on  
pourra se passer du concours étranger.Donc, soirée en tous points réussie. On  
n'eut qu'à regretter l'attitude de certains  
spectateurs qui crurent bon d'enjouer les  
meilleures places, et de rester confortable-  
ment assis, tandis que des poilus de la sec-  
tion étaient obligés de rester debout à la  
porte.Arrêté municipal. — Le maire informe les  
habitants que des dégradations ayant été com-  
mises dans certains vignobles par des vola-  
taires laissées en liberté, malgré un précédent  
arrêté, il se verra dans l'obligation de faire  
dresser des contraventions.Il rappelle que les volatiles devront rester  
fermées jusqu'à la fin des vendanges.

SAINT-REVERIEN

Perdu, à la foire de Saint-Réverien, CHA-  
TRON, 2 ans, poil blanc. Prière donner rensei-  
gnements à M. Abel COLAS, à Champagne,  
par Saint-Réverien.

GIMOUILLE

Perdu, BACHE toiles brunes, entre Fertot, com-  
mune de Gimouille et Nevers, jeudi matin 25.  
Prière avertir Comte de SAVIGNY, à Fertot,  
par Nevers.

## C H E R

B O U R G E S

Le sixième centenaire  
de la consécration de la cathédrale  
aura lieu le 19 octobre

L'archevêque de Paris le présidera

Le Syndicat agricole d'élevage du canton  
adresses ce pressant appel à ses nombreux  
adhérents et à tous ceux qui s'intéressent à  
l'amélioration de notre belle race chevaline  
nivernaise :Monsieur, le Syndicat apporte tous ses  
soins à donner à la foire de chevaux, un dé-  
veloppement chaque année plus important.La foire de 1923 a permis de ventes inté-  
ressantes ; le Syndicat est convaincu que celle  
de 1924 réunira un nombre d'animaux plus  
considérable encore.Il demande instamment à MM. les éléveurs  
d'amener chevaux, poulains et pouliches aussi  
nombreux que possible et d'engager leurs voi-  
tins et amis à en faire autant.Sept cents francs de prix en espèces seront  
distribués le jour même à partir de 14 h 00  
chez M. Charles Laplace, secrétaire-trésu-  
rier du Syndicat.

LA CHARITE

Concert. — Programme du concert donné  
à l'Union Chorale Mixte de Nevers, le 5 octo-  
bre 1924, à 20 h. 30, salle du théâtre, à La  
charité.1<sup>re</sup> partie : Le Rappel des Chœurs (choré) ;  
Duoda Galathée ; Les Deux Pêcheurs (scène  
drame) ; Air du Petit bossu ; Les Contes  
Hoffmann (choré).

Entracte.

2<sup>re</sup> partie : Je t'aimais tant (comédie) deux  
scènes ; Visions d'Avril (mazurka de concert) ;  
Pour la location, s'adresser au café du  
Commerce.Société de secours mutuels. — La recette de  
la Société aura lieu le dimanche 5 octobre, de  
14 h 00 à 11 heures.

SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER

FOIRE-CONCOURS HIPPIQUE

Il est rappelé aux éléveurs de chevaux que  
le syndicat d'élevage hippique de Saint-Pierre  
organise, pour le 23 octobre prochain, une  
foire-concours hippique s'ajoutant à la foire  
habituelle qui tombe le même jour.Cette foire-concours est subventionnée par le  
département de la Nièvre et l'Etat, pour encon-  
trager la production de la race chevaline nivernaise,  
qui est une des races les plus renom-  
mées de la région.Conseil de révision. — Les opérations du con-  
seil de révision de la classe 1925 auront lieu  
à Saint-Pierre le mardi 30 septembre, à 10  
heures du matin. Seront examinés dans cette  
séance, les jeunes gens de la classe 1925 et  
les ajournés des classes 1922, 1923, 1924.Les jeunes gens qui, sans motifs valables, ne  
se présenteront pas devant le conseil de révi-  
sion, seront présus aptes au service armé,  
et annotés « bons absents ». Leur attention  
est spécialement appelée sur cette disposition.

TANNAY

LE CONCERT DE LA SECTION DES POILUS

Dimanche dernier, a été donné, salle des  
fêtes, le concert organisé par la section des  
poilus. L'affluence était considérable : il y  
avait plus de 500 personnes.Voici les exécutants du programme ci-  
dessous, une mention toute spéciale est due  
à M. Decis, dans ses monologues comiques.M. Berthelot, chansons drôles « La Mo-  
rale du Spoffard ».

Mme Liron, dans « L'oiseau Bleu ».

M. de Meydiz, chanteur à voix, dans  
« Le Sheik ».

Mme Moncorgé, dans « Manon ».

Milles R. Lachau, P. Sirot et Bergeret,  
dans « Foudroyé », comédie en un acte.« La paix chez soi », de Courteline, avec  
M. Rouchou et Mme Liron.On peut dire, en toute justice, que les  
artistes se sont admirablement acquittés  
de leur tâche ; quant aux quatre jeunes filles  
qui ont interprété le « Foudroyé », signalons  
en passant que, toutes les quatre sont des  
enfants de Tannay. Elles se sont véritable-  
ment surpassées : elles ont joué en artistes  
consommés. Ceci prouve qu'à l'occasion on  
pourra se passer du concours étranger.Donc, soirée en tous points réussie. On  
n'eut qu'à regretter l'attitude de certains  
spectateurs qui crurent bon d'enjouer les  
meilleures places, et de rester confortable-  
ment assis, tandis que des poilus de la sec-  
tion étaient obligés de rester debout à la  
porte.

## C H E R

B O U R G E S

Le sixième centenaire  
de la consécration de la cathédrale  
aura lieu le 19 octobre

L'archevêque de Paris le présidera

Le Syndicat agricole d'élevage du canton  
adresses ce pressant appel à ses nombreux  
adhérents et à tous ceux qui s'intéressent à  
l'amélioration de notre belle race chevaline  
nivernaise :Monsieur, le Syndicat apporte tous ses  
soins à donner à la foire de chevaux, un dé-  
veloppement chaque année plus important.La foire de 1923 a permis de ventes inté-  
ressantes ; le Syndicat est convaincu que celle  
de 1924 réunira un nombre d'animaux plus  
considérable encore.Il demande instamment à MM. les éléveurs  
d'amener chevaux, poulains et pouliches aussi  
nombreux que possible et d'engager leurs voi-  
tins et amis à en faire autant.Sept cents francs de prix en espèces seront  
distribués le jour même à partir de 14 h 00  
chez M. Charles Laplace, secrétaire-trésu-  
rier du Syndicat.

LA CHARITE

Concert. — Programme du concert donné  
à l'Union Chorale Mixte de Nevers, le 5 octo-  
bre 1924, à 20 h. 30, salle du théâtre, à La  
charité.1<sup>re</sup> partie : Le Rappel des Chœurs (choré) ;  
Duoda Galathée ; Les Deux Pêcheurs (scène  
drame) ; Air du Petit bossu ; Les Contes  
Hoffmann (choré).

Entracte.

2<sup>re</sup> partie : Je t'aimais tant (comédie) deux  
scènes ; Visions d'Avril (mazurka de concert) ;  
Pour la location, s'adresser au café du  
Commerce.Société de secours mutuels. — La recette de  
la Société aura lieu le dimanche 5 octobre, de  
14 h 00 à 11 heures.

SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER

FOIRE-CONCOURS HIPPIQUE

Il est rappelé aux éléveurs de chevaux que  
le syndicat d'élevage hippique de Saint-Pierre  
organise, pour le 23 octobre prochain, une  
foire-concours hippique s'ajoutant à la foire  
habituelle qui tombe le même jour.Cette foire-concours est subventionnée par le  
département de la Nièvre et l'Etat, pour encon-  
trager la production de la race chevaline nivernaise,  
qui est une des races les plus renom-  
mées de la région.Conseil de révision. — Les opérations du con-  
seil de révision de la classe 1925 auront lieu  
à Saint-Pierre le mardi 30 septembre, à 10  
heures du matin. Seront examinés dans cette  
séance, les jeunes gens de la classe 1925 et  
les ajournés des classes 1922, 1923, 1924.Les jeunes gens qui, sans motifs valables, ne  
se présenteront pas devant le conseil de révi-  
sion, seront présus aptes au service armé,  
et annotés « bons absents ». Leur attention  
est spécialement appelée sur cette disposition.

## C H E R

B O U R G E S

Le sixième centenaire  
de la consécration de la cathédrale  
aura lieu le 19 octobre

L'archevêque de Paris le présidera

Le Syndicat agricole d'élevage du canton  
adresses ce pressant appel à ses nombreux  
adhérents et à tous ceux qui s'intéressent à  
l'amélioration de notre belle race chevaline  
nivernaise :Monsieur, le Syndicat apporte tous ses  
soins à donner à la foire de chevaux, un dé-  
veloppement chaque année plus important.La foire de 1923 a permis de ventes inté-  
ressantes ; le Syndicat est convaincu que celle  
de 1924 réunira un nombre d'animaux plus  
considérable encore.Il demande instamment à MM. les éléveurs  
d'amener chevaux, poulains et pouliches aussi  
nombreux que possible et d'engager leurs voi-  
tins et amis à en faire autant.Sept cents francs de prix en espèces seront  
distribués le jour même à partir de 14 h 00  
chez M. Charles Laplace, secrétaire-trésu-  
rier du Syndicat.

LA CHARITE

Concert. — Programme du concert donné  
à l'Union Chorale Mixte de Nevers, le 5 octo-  
bre 1924, à 20 h. 30, salle du théâtre, à La  
charité.1<sup>re</sup> partie : Le Rappel des Chœurs (choré) ;  
Duoda Galathée ; Les Deux Pêcheurs (scène  
drame) ; Air du Petit bossu ; Les Contes  
Hoffmann (choré).

Entracte.

2<sup>re</sup> partie : Je t'aimais tant (comédie) deux  
scènes ; Visions d'Avril (mazurka de concert) ;  
Pour la location, s'adresser au café du  
Commerce.Société de secours mutuels. — La recette de  
la Société aura lieu le dimanche 5 octobre, de  
14 h 00 à 11 heures.

SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER

FOIRE-CONCOURS HIPPIQUE

Il est rappelé aux éléveurs de chevaux que  
le syndicat d'élevage hippique de Saint-Pierre  
organise, pour le 23 octobre prochain, une  
foire-concours hippique s'ajoutant à la foire  
habituelle qui tombe le même jour.



UNE BELLE JOURNÉE AU PRÉ BERCY

## En rugby : Les champions du Centre contre le F. C. M. En association : Vauzelles, champion d'Auvergne contre le F. C. Moulinois.

Aujourd'hui, le vieux F. C. M. ouvre sa saison sur son terrain. Pour cette occasion, les sportifs moulinois sont conviés à une réunion de premiers ordres. Nos deux champions régional et national des fêtes. Les dirigeants féodales ont tenu à montrer aux habitués du Pré-Bercy que le vieux club était encore solide au poste, et qu'une belle saison sportive s'annonçait chez les dumières.

Le quinzaine a débuté, dimanche dernier, par une belle victoire à Lyon, sur l'A. des Charpennes. Or, cette équipe, venant de battre sur leur terrain, Dijon et Chalon, il y a donc tout lieu de croire que nos Moulinois ont l'intention de porter bien haut la réputation de leur club.

Le F. C. M. a également gagné, contre les champions, sa grande équipe. Il n'y a pas d'unité descendante maternelle, de retrouver sensiblement. Au contraire, nous y retrouvons le vieux Dernier, à qui l'on a donné le compliment, le toujours jeune Microbe, le fringant Charpy, les Guillaume, Lacam, Duguet, Alamarin, Capy, Vaille, Bellavigne, en un mot, tout un noyau de joueurs fidèles à leurs couleurs, et qui désirent en mettre un coup pour conserver le prestige de leur club.

Cela ne veut pas dire que Moulins doit triompher de la redoutable équipe championne. Les poulaillers de Puech ont été battus à Montluçon, possible, mais un premier match ne peut donner la cohésion nécessaire pour vaincre. Je suis persuadé que les Marmayon, Puech et autres, de Ponsailler, Albert, Boucheron, et tutti quanti, sauront faire face aux spectateurs du Pré-Bercy, qu'ils sont toujours partie de l'équipe champion du Centre, et qu'ils espèrent bien garder leur titre.

En tout cas, ce sera une grande partie au programme.

En lever de rideau, des « ruggers », les « soccers » s'expliqueront. Pour les connaissances, le match sera tout aussi intéressant que le second.

## Union sportive nivernaise contre Société sportive du Printemps

C'est cet après-midi, à 15 heures, que l'Union Sportive Nivernaise inaugure la nouvelle saison de rugby. Elle a voulu, à l'occasion de cette inauguration, offrir à ses fidèles amis un spectacle de choix, et s'est imposé, dans ce but, le sacrifice de faire venir une des meilleures équipes parisiennes, la Société Sportive du Printemps, qui vient de battre, en match amical, la fameuse équipe de l'olympique de Paris. C'est donc un redoutable adversaire que les Nivernais vont affronter, et ils peuvent, certains qu'un nombreux public viendra les encourager et les applaudir. Le public sera lui-même récompensé par le spectacle de cette jeunesse ardente chantant, dans l'effort soutenu et dans la lutte loyale, en même temps que son plaisir, les qualités morales et physiques qui font l'orgueil d'une race.

Quel sera le jeu ? Nous n'avons jamais vu à l'œuvre l'équipe du Printemps, mais nous savons que les équipes parisiennes affectionnent le jeu ouvert et c'est également le jeu de préférence de l'équipe nivernaise.

Ce sera donc un beau match que tous vontront voir.

Le comité de l'U. S. N. espère qu'à cette occasion, une foule plus nombreuse que d'habitude se déroulera pour assister au match du Printemps. La Société n'a pas reculé devant les plus grands sacrifices pour accueillir convenablement ses amis et leur procurer le bien-être. En cas de mauvais temps, des tribunes bien orientées et pouvant recevoir plus de 1.000 personnes offriront leur abri.

Malgré l'importance de cette réunion, le prix des entrées ne sera pas modifié.

## UNION SPORTIVE PITHIÉVRIENNE

Voici le calendrier établi jusqu'à fin décembre :

5 octobre, M. S. Montargis (1), à Pithiviers, 12, S. C. Paris, Orléans (1), à Pithiviers, 19, U. S. P. (1), Centre S. N. L. (1), Orléans (championnat).

2 novembre, U. S. P. à Montargis, 9, U. S. Châtelaire (1), à Pithiviers (championnat).

16, G. S. Crédit Lyonnais (1), à Pithiviers, 23, S. N. Loiret (1), à Pithiviers (championnat).

LE RUGBY A MONTLUÇON

Aujourd'hui dimanche, au stade Henry-Arpeau, grand match de football rugby, entre le Club Nautique de Roanne et Navarre Athlétique Club (1) contre U. S. M. (1).

## LE RUGBY A ROANNE

Le Club Nautique et le Navarre Athlétique Club ont fusionné. Cette bonne nouvelle réjouira tous les sportifs et ne fera qu'accroître la valeur du rugby roannais, déjà réputé.

Tous les jeunes gens désireux de pratiquer ce beau sport sont priés de se faire inscrire au siège de la commission de rugby, café Hélysius, à Roanne.

À la suite de cette fusion, le grand club roannais prendra le nom de Club Nautique de Roanne et Navarre Athlétique Club Réunis. Maurice de Laborde prendra, dès cette semaine, ses équipes en mains, car cette année, trois équipes instrumenteront au C. N. N. A. R.

On annonce la venue, dans l'équipe roannaise, de l'excellent Limousin Veyry ; cette année, en première série, les Roannais auront donc une équipe de tout premier ordre, et se rencontreront, le 19 octobre, contre le Racing-Club de France, est attendu un match intéressant, surtout que, contre l'international Marcel de Laborde rentrera le team roannais.

Les matches suivants auront lieu le dimanche 23 septembre à Montluçon, Roanne (1) contre U. S. Montluçonnaise (1) à Bourgoin, Roanne (2) contre C. S. Bourgoin (1) à Roanne, Roanne (3), contre Stade Forézien Universitaire (2), stade Navarre, à 14 h. 15.

Le 5 octobre, entraînement général des trois équipes, le matin, à 8 heures, stade des Deux-Faubourgs, en prévision des rencontres de championnat du 12 octobre, contre l'Amicale des Charentes de Lyon.

On compte actuellement au grand Club Roannais, plus de 60 membres.

Voici les résultats :

Course locale individuelle : 1. Guidet, 2. Rhône, à 1 tour ; 3. Boujard et Jandet, à 2 tours ; le coureur Goury fait une chute et abandonne.

Course internationale de 2 heures avec classement toutes les 20 minutes. Voici le classement : 1<sup>er</sup> classement : Georget, Vermendel, Deryuyer, Laurent.

2<sup>er</sup> classement : Georget, Deryuyer, Vermendel, Dina, à 18 h. 30.

3<sup>er</sup> classement : Deryuyer, Georget, Laurent, Souchard.

4<sup>er</sup> classement : Deryuyer, Vermendel, Laurent, Georget.

5<sup>er</sup> classement : Georget, Deryuyer, Laurent, Vermendel.

Classement final : 1. Deryuyer, 20 points ; 2. Georget, 10 p. ; 3. Vermendel, 10 p. ; 4. Laurent, 9 p.

Les 72 kilomètres ont été couverts en 2 heures. Dans cette course, Laurent, du Creusot, a été merveilleux et le Montceau-les-Mines Bathard a tenu le coup.

Plusieurs primes ont été distribuées.

## CLUB OLYMPIQUE CREUSOTIN

L'entraînement de cross débute le premier dimanche d'octobre. Les débutants sont spécialement convoqués à cette première séance d'entraînement. Rassemblement au Parc des Sports, à 18 h. 30, précise.

Vauzelles déplacera sa grande équipe, ou brillent les Muller, Foresier, Doizé, Jouquet, Jouten, etc. Pour eux ce sera le premier match. Néanmoins on peut espérer une belle édition de leur part.

Les soccers moulinois sembleront avoir trouvé bonne carburation. Ce match sera un excellent entraînement en vue du match de la Coupe, qui se disputerà à Moulins, le 12 octobre.

## La composition des équipes

A. S. A. Vauzelles : Maréchal, Somazza, Botté, Morel, Hermann, Kessler, Taupin, Müller (cap.), Forester, Haroold, Faure.

C. C. Moulinois : Bresson, Lebas, Chesnoy (cap.), Carré, Bourdin, Pabot, Regnier, Coquelin, Dubost, Clément, Fradet.

A. S. Montferrandais : Tourette, Ponsailler, Lebreton, Jacob Gros, Boucheron (m.), Chaumont (o.), Marmayou, Renuis, Armandin, Puech (cap.), Cervens, Léau, Albert, Sicart.

F. C. Moulinois : Lacarac, Capy, Depalle, Roger, Lapierre, Alamarin, Pothonier, Rupault, Buguet (m.), Guillaumin (o.), Microbe, Charpy, Bellavigne, Vaille, Noël.

## Fronostics

Comme l'on peut se rendre compte, les équipes sont composées des meilleurs joueurs possibles, assez bien en essor dans rugby.

Les soccers moulinois doivent s'incliner devant leurs adversaires, car ils ne possèdent pas encore l'homogénéité susceptible de les faire victorieux, néanmoins, l'écart de buts ne sera pas grand.

En rugby, la victoire des Montferrandais est à prévoir, car leur ligne d'avants doit pouvoir disposer de la ligne adverse.

Toutefois, sur le papier, les trois quarts feistes sont plus rapides, plus perchés. L'un balance donc l'autre, néanmoins, l'A. S. M. malgré sa défaite par l'U. S. Montferrandaise, doit emporter.

En lever de rideau, des « ruggers », les « soccers » s'expliqueront. Pour les connaissances, le match sera tout aussi intéressant que le second.

# Renseignements agricoles

## L'amélioration des rendements en blé

### (Suite) Mélanges de Blés

Chaque variété n'est susceptible de donner le rendement maximum que dans la terre qui lui convient bien sous le climat local auquel elle est parfaitement adaptée. Au contraire, dans les terrains de qualité inférieure, on a intérêt à semer plusieurs variétés en mélange, et ceci est une nécessité dans les terrains pauvres. On contracte ainsi une sorte d'assurance, car toutes les variétés ne sont pas également sensibles au froid et à la chaleur, aux maladies et accidents ; si une vient à manquer, les autres en profitent pour se développer et prendre sa place. C'est pour cette raison, qu'on ne doit pas semer à nouveau le grain obtenu, car la proportion primitive n'existe plus et il peut très bien se faire que la variété, favorisée cette année et qui est en plus grande quantité dans la récolte, manque l'année suivante.

En plus des avantages de mieux utiliser les réserves du sol et d'atténuer les dégâts causés par les accidents climatiques et les maladies, les mélanges de blé sont plus résistants à la vermine, car on peut introduire dedans une variété à paille raide, et ils donnent des grains parfaits estimés par la meunerie.

Chaque année, le cultivateur devra donc cultiver à l'état pour chaque variété, ou en acheter la semence et opérer le mélange en proportion convenable ; voici à titre d'exemple, quelques mélanges :

1<sup>er</sup> en terres pauvres, calcaires ou siliceuses :

Bordeaux — Japhet — Racine — Saumur Alliés — Trésor — Bordier — Gironde — Bon Fermier — Japhet

2<sup>er</sup> en terres moyennes :

Bordeaux — Bon Fermier — Saumur Alliés — Trésor — Bordier — Gironde — Bon Fermier — Japhet — Hivernale

3<sup>er</sup> en terres riches :

Bon Fermier — Hivernale

Alliés — Paix — Bon Fermier

## Blets alternatifs

On appelle blets alternatifs, ou encore blets de février, des variétés d'automne susceptibles d'être semées à la fin de l'hiver, avant les variétés de printemps.

Ayant une végétation plus longue que ceux-ci, ils sont plus productifs et rendent de grands services pour compléter les emblavures d'automne insuffisantes.

Comme blets alternatifs, on peut employer dans le Centre :

Bon Fermier, dans les bons sols et seulement jusqu'au 15 février.

Hybride hâtif invraisemblable, dans les mêmes conditions Gironde, dans les terrains calcaires.

Pour les semis plus tardifs, jusqu'au 15 mars, on peut encore employer deux blets d'automne : le Bordeaux, dans les terres moyennes et le Japhet, dans les terres plus pauvres.

\*\*

On voit donc que les variétés ne manquent pas et qu'il est facile de choisir en tenant compte de la nature et de la fertilité du sol, du climat local, des conditions de culture et de l'époque du semis.

G. DESCHAMPS, Professeur d'agriculture (Reproduction interdite).

## La foire-concours d'automne du Syndicat des éleveurs nivernais aura lieu les 24 et 25 octobre

La foire-concours d'automne de producteurs de la race bovine charolaise et de la race de chevaux de trait nivernais, organisée par le Syndicat des éleveurs nivernais et subventionnée par l'Etat, aura lieu au hall du champ de foire, les 24 et 25 octobre prochains.

Voici l'ordre des opérations :

Vendredi 24 octobre : Réception des bêtes à cornes, de midi à cinq heures du soir.

Samedi 25 octobre : Réception des bêtes à cornes et des chevaux jusqu'à huit heures du matin. Opérations de tous les jurys à huit heures et demie du matin.

Quatrième catégorie : Ouverture du concours à dix heures, Exposition générale de dix heures à cinq heures.

Entrée libre pour les membres du Syndicat et pour les amis de la Société.

Cinquième catégorie : Veaux femelles inscrits au Herd Book, nés depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1923 : 1<sup>er</sup> prix, une médaille d'argent et 150 francs ; 2<sup>er</sup> prix, une médaille d'argent et 100 francs ; 3<sup>er</sup> prix, une médaille d'argent et 75 francs ; 4<sup>er</sup> prix, une médaille d'argent et 50 francs ; 5<sup>er</sup> prix, une médaille d'argent et 30 francs ; 6<sup>er</sup> prix, une médaille d'argent et 25 francs.

Septième catégorie : Femelles de tous âges inscrites au Herd Book aménées en vue de la vente, mais ne recevant ni prime ni plaque.

Onzeième catégorie : Femelles de tous âges inscrites au Herd Book aménées en vue de la vente, mais ne recevant ni prime ni plaque.

Onzeième catégorie : Veaux femelles non inscrites au Herd Book, nés depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1923 : 1<sup>er</sup> prix, une médaille d'argent et 150 francs ; 2<sup>er</sup> prix, une médaille d'argent et 100 francs ; 3<sup>er</sup> prix, une médaille d'argent et 75 francs ; 4<sup>er</sup> prix, une médaille d'argent et 50 francs ; 5<sup>er</sup> prix, une médaille d'argent et 30 francs ; 6<sup>er</sup> prix, une médaille d'argent et 25 francs.

Troisième catégorie : Veaux femelles inscrits au Herd Book, nés depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1923 : 1<sup>er</sup> prix, une médaille de bronze et 80 francs ; 2<sup>er</sup> prix, une médaille de bronze et 50 francs ; 3<sup>er</sup> prix, une médaille de bronze et 30 francs ; 4<sup>er</sup> prix, une médaille de bronze et 20 francs ; 5<sup>er</sup> prix, une médaille de bronze et 10 francs.

Cinquième catégorie : Veaux femelles inscrites au Herd Book, nés depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1923 : 1<sup>er</sup> prix, une médaille de bronze et 80 francs ; 2<sup>er</sup> prix, une médaille de bronze et 50 francs ; 3<sup>er</sup> prix, une médaille de bronze et 30 francs ; 4<sup>er</sup> prix, une médaille de bronze et 20 francs.

Septième catégorie : Femelles de tous âges inscrites au Herd Book aménées en vue de la vente, mais ne recevant ni prime ni plaque.

Onzeième catégorie : Veaux femelles non inscrites au Herd Book aménées en vue de la vente, mais ne recevant ni prime ni plaque.

Onzeième catégorie : Veaux femelles insc

# Officiers Ministériels

Etude de M. JOANNET, notaire à Lucenay-les-Aix.

A VENDRE A L'AMIABLE 1<sup>re</sup> BELLE MAISON de construction récente

située à Nogent, commune de Lamenay, pouvant convenir pour le commerce, convenient au sous-sol ; 1<sup>re</sup> étage, 1<sup>re</sup> étage, au rez-de-chaussée : magasin, salle de danse et de débit de boissons, cuisine et buanderie ; au premier étage : quatre chambres, grenier ; grand hangar, cour, jardin, ferme et pré ; putts dans la cour, ruisseau dans le jardin ; le tout forme un enclos de 92 ares, qui joint au canal latéral à la Loire.

2<sup>me</sup> LES FONDS DE COMMERCE D'EPICERIE, MERCIERIE ET DEBIT DE BOISSONS exploités dans la maison ci-dessus, avec vente de marchandises aux bouchers.

Le fonds sera vendu de préférence avec la maison, mais il pourra être vendu séparément après entente avec l'acquéreur de la maison.

Entreéen jouissance 11 mai 1925.

S'adresser pour visiter et traiter, à M. BEGUIN, prop.

Et pour renseignements, et traiter, à M. JOANNET, 16.587.

Etude de M. NICOLAS SIROT, notaire à Tannay (Nièvre). Sucr. de M<sup>me</sup> Lédoux et Cirode

A VENDRE Par adjudication volontaire le lundi 29 septembre 1924, à 14 heures, à Tannay, en l'étude et par le ministère de M. Sirot.

LES IMMEUBLES

et après désignés, dépendant de la succession de Mme Tarrat, née Ragon.

DESIGNATION

Belle maison bourgeoise, située à Tannay, rue d'Enfer, entre cour et jardin, élevée sur cave d'un rez-de-chaussée, comprenant : cuisine, salle de manger, salon et deux chambres ; 1<sup>re</sup> étage : comprenant : deux chambres et 1<sup>re</sup> étage, chambre mansardée au grenier, grenier, couvert en ardoises.

A gauche : bâtiment séparé, couvert en tuiles, comprenant : remise et écurie, échafaud dessus.

A droite : hangar, cabinets d'aisances, toit et poulailler, couvert en tuiles.

Tous ces bâtiments sont reliés par une cour au levant, plantée d'arbres.

Grand jardin au couchant, ayant sortie à cet aspect, charpenté, contourné par un mur de 29 m. 1083 et 1503 du plan.

Le tout, d'un seul ensemble, tient du levant par la cour, la remise et le hangar à la rue d'Enfer, du couchant, par le jardin au chemin des fossés, du nord à Nicole et autres, du sud à une impasse et à Rameau et autres.

Entreéen jouissance de suite pour l'appartement du rez-de-chaussée.

S'adresser pour les renseignements à M<sup>me</sup> SIROT, notaire.

16.383

COMMUNE DE CUNCY-LES-VARZY

ADJUDICATION DE TRAVAUX Le dimanche 5 octobre 1924, à 14 heures, seront mis en adjudication, à la mairie de Cuncy-les-Varzy, les travaux concernant l'établissement d'une conduite d'eau pour alimenter le village de Melle. Montant du devis : 1.000 fr.

Le cahier des charges, ainsi que plans et devis, sont à la mairie, à la disposition des intéressés.

Cuncy-les-Varzy, le 4 septembre 1924.

Le maire : signé, LIRON. 16.332

Etude de M. TRIBALAT, notaire à Bourbon-l'Archambault

A VENDRE Le fonds de commerce de L'HOTEL DE FRANCE à Bourbon-l'Archambault. Jouissance de suite.

S'adr. à Mme PORTEJOIE, à l'hôtel ou à M<sup>me</sup> TRIBALAT, notaire.

16.806

Etude de M. PARENT, notaire, à Cosne (Nièvre).

A LOUER DE SUITE UNE GRANDE MAISON sis à Cosne, ayant vue sur la Loire. Jardin en terrasse. S'adresser au notaire.

16.614

Etude de M. GALLICHER-LAVANNE, docteur en droit, notaire à Nevers, rue Gambetta, n° 5

A VENDRE A L'AMIABLE 1<sup>re</sup> - VASTE IMMEUBLE, sis à Guigny rue de la Fontaine, à proximité du Champ-de-Foie et des usines. Comprend : au rez-de-chaussée, grandes salles de bain et de café, salle de manège, cuisine ; au 1<sup>re</sup> étage, grande terrasse et 18 pièces ; au 2<sup>me</sup> étage, chambres mansardées et grenier.

Cette jardin, dépendances. Le tout en bon état. Libre de suite.

1<sup>re</sup> - FONDS DE COMMERCE DE BAL, CAFE, RESTAURANT et chambres meublées, exploités dans l'immeuble ci-dessus.

Matériel de café neuf.

Entrée en jouissance de suite.

S'adresser : pour tous renseignements, au notaire ; et pour visiter, sur place, à M<sup>me</sup> ENOREAU.

16.289

Etude de M. G. TROUSSARD, avoué à Autun

VENTE A la barre du tribunal civil d'Autun.

Le mercredi huit octobre 1924 à treize heures et demie.

D'UNE IMPORTANTE MAISON D'HABITATION

sise au hameau de Lucenay-DEUX, avec jardin et pré.

Appartenant à M. Jean-Marie DECHAUME.

Pour le détail et tous autres renseignements, voir les affiches et s'adresser à :

1<sup>re</sup> M<sup>me</sup> TROUSSARD, avoué à Autun

2<sup>me</sup> M<sup>me</sup> BOELL, avoué à Autun.

16.732

Etude de M. BOURGUIGNON, notaire à Fours.

A VENDRE

Aux enchères, par suite de cessation d'élevage.

Sur le bourg de la commune de Saint-Seine (Nièvre), au domicile de M. Vidail.

Le dimanche 26 octobre 1924, à 13 heures précises.

1<sup>re</sup> La 1<sup>re</sup> coupe de Meugne située commune de Nolay, contenant environ 17 hectares, 3 genêts de 18 mois, même

3 charrues.

3 chevaux de trait.

MATERIEL DE CULTURE

Comprend notamment :

Fauchoise, fauconne, charriots,

charriots, un pressoir, un concasseur et divers.

Au comptant, frais en sus.

Rien ne sera vendu avant 16.916

UN PRE

situé commune de Crux-la-Ville, lieu dit « Les Provençaux », contenant 8 hectares.

Pour visiter, s'adresser à M. COLAS, fermier, à la Palue, commune de Crux-la-Ville, et pour traiter à M. ROBIN, notaire à Saint-Saulge.

Le fonds sera vendu de préférence avec la maison, mais il pourra être vendu séparément après entente avec l'acquéreur de la maison.

Entreéen jouissance 11 mai 1925.

S'adresser pour visiter et traiter, à M. BEGUIN, prop.

Et pour renseignements, et traiter, à M. JOANNET, 16.587.

Etude de M. NICOLAS SIROT, notaire à Tannay (Nièvre).

A VENDRE

Par adjudication volontaire le lundi 29 septembre 1924, à 14 heures, à Tannay, en l'étude et par le ministère de M. Sirot.

LES IMMEUBLES

et après désignés, dépendant de la succession de Mme Tarrat, née Ragon.

DESIGNATION

Belle maison bourgeoise, située à Tannay, rue d'Enfer, entre cour et jardin, élevée sur cave d'un rez-de-chaussée, comprenant : cuisine, salle de manger, salon et deux chambres ; 1<sup>re</sup> étage : comprenant : deux chambres et 1<sup>re</sup> étage, chambre mansardée au grenier, couvert en ardoises.

A gauche : bâtiment séparé, couvert en tuiles, comprenant : remise et écurie, échafaud dessus.

A droite : hangar, cabinets d'aisances, toit et poulailler, couvert en tuiles.

Tous ces bâtiments sont reliés par une cour au levant, plantée d'arbres.

Grand jardin au couchant, ayant sortie à cet aspect, charpenté, contourné par un mur de 29 m. 1083 et 1503 du plan.

Le tout, d'un seul ensemble, tient du levant par la cour, la remise et le hangar à la rue d'Enfer, du couchant, par le jardin au chemin des fossés, du nord à Nicole et autres, du sud à une impasse et à Rameau et autres.

Entreéen jouissance de suite pour l'appartement du rez-de-chaussée.

S'adresser pour les renseignements, et s'adresser au notaire.

16.719

Etude de M. PERRIN, notaire à Nevers, à 20, rue du Rempart.

A VENDRE

Par adjudication volontaire le lundi 29 septembre 1924, à 14 heures, à Nevers, en l'étude et par le ministère de M. Sirot.

LES IMMEUBLES

et après désignés, dépendant de la succession de Mme Tarrat, née Ragon.

DESIGNATION

Belle maison bourgeoise, située à Tannay, rue d'Enfer, entre cour et jardin, élevée sur cave d'un rez-de-chaussée, comprenant : cuisine, salle de manger, salon et deux chambres ; 1<sup>re</sup> étage : comprenant : deux chambres et 1<sup>re</sup> étage, chambre mansardée au grenier, couvert en ardoises.

A gauche : bâtiment séparé, couvert en tuiles, comprenant : remise et écurie, échafaud dessus.

A droite : hangar, cabinets d'aisances, toit et poulailler, couvert en tuiles.

Tous ces bâtiments sont reliés par une cour au levant, plantée d'arbres.

Grand jardin au couchant, ayant sortie à cet aspect, charpenté, contourné par un mur de 29 m. 1083 et 1503 du plan.

Le tout, d'un seul ensemble, tient du levant par la cour, la remise et le hangar à la rue d'Enfer, du couchant, par le jardin au chemin des fossés, du nord à Nicole et autres, du sud à une impasse et à Rameau et autres.

Entreéen jouissance de suite pour l'appartement du rez-de-chaussée.

S'adresser pour les renseignements, et s'adresser au notaire.

16.383

Etude de M. PERRIN, notaire à Nevers, à 20, rue du Rempart.

A VENDRE

Par adjudication volontaire le lundi 29 septembre 1924, à 14 heures, à Nevers, en l'étude et par le ministère de M. Sirot.

LES IMMEUBLES

et après désignés, dépendant de la succession de Mme Tarrat, née Ragon.

DESIGNATION

Belle maison bourgeoise, située à Tannay, rue d'Enfer, entre cour et jardin, élevée sur cave d'un rez-de-chaussée, comprenant : cuisine, salle de manger, salon et deux chambres ; 1<sup>re</sup> étage : comprenant : deux chambres et 1<sup>re</sup> étage, chambre mansardée au grenier, couvert en ardoises.

A gauche : bâtiment séparé, couvert en tuiles, comprenant : remise et écurie, échafaud dessus.

A droite : hangar, cabinets d'aisances, toit et poulailler, couvert en tuiles.

Tous ces bâtiments sont reliés par une cour au levant, plantée d'arbres.

Grand jardin au couchant, ayant sortie à cet aspect, charpenté, contourné par un mur de 29 m. 1083 et 1503 du plan.

Le tout, d'un seul ensemble, tient du levant par la cour, la remise et le hangar à la rue d'Enfer, du couchant, par le jardin au chemin des fossés, du nord à Nicole et autres, du sud à une impasse et à Rameau et autres.

Entreéen jouissance de suite pour l'appartement du rez-de-chaussée.

S'adresser pour les renseignements, et s'adresser au notaire.

16.383

Etude de M. PERRIN, notaire à Nevers, à 20, rue du Rempart.

A VENDRE

Par adjudication volontaire le lundi 29 septembre 1924, à 14 heures, à Nevers, en l'étude et par le ministère de M. Sirot.

LES IMMEUBLES

et après désignés, dépendant de la succession de Mme Tarrat, née Ragon.

DESIGNATION

Belle maison bourgeoise, située à Tannay, rue d'Enfer, entre cour et jardin, élevée sur cave d'un rez-de-chaussée, comprenant : cuisine, salle de manger, salon et deux chambres ; 1<sup>re</sup> étage : comprenant : deux chambres et 1<sup>re</sup> étage, chambre mansardée au grenier, couvert en ardoises.

A gauche : bâtiment séparé, couvert en tuiles, comprenant : remise et écurie, échafaud dessus